



**PREMIÈRE DEMANDE D OBTENTION DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION
au tir des artifices de divertissement du groupe F4-T2 - NIVEAU 1**

(en utilisant ce présent formulaire le postulant est dispensé de produire une demande manuscrite)

- **Si vous n'êtes titulaire d'aucun certificat de qualification**, vous devez produire:
- une attestation de fin de stage de **NIVEAU 1**, délivré par un organisme de formation agréé, **datant de moins de 5 ans**,
- une attestation de réussite à l'évaluation des connaissances **datant de moins de 5 ans** correspondant au **NIVEAU 1**,
- la preuve de la participation au montage ou au tir de 3 spectacles pyrotechniques sur **une période maximale de 5 ans** précédant la demande.(ces spectacles doivent comporter des articles pyrotechniques classés dans **les catégories F4 T2**)

Vous devez joindre également à votre demande de validation :

- la copie d'un justificatif de domicile (quittance électricité, téléphone...)
- la copie d'une pièce d'identité (CNI, passeport...).

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter le site internet de la Préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr

Dans la rubrique : Politiques publiques / Sécurité et protection des personnes et des biens / pyrotechnie et feux d'artifices.

Identité du candidat	
Nom	
Prénom	
Date de Naissance	Lieu

Adresse complète du candidat	Téléphone
	Portable
Date	Signature